

Clichy, le vendredi 20 décembre 2019

Objet : Réforme du dispositif de la labellisation fédérale

Mesdames, Messieurs les Présidents(es) de club,

Comme déjà annoncé précédemment, je vous rappelle que le dispositif de la labellisation des clubs a été réformé afin de le rendre plus simple, plus accessible, plus lisible et surtout plus pragmatique auprès de vos partenaires institutionnels et du grand public. Cette réforme a été massivement approuvée lors de la dernière Assemblée Générale en avril 2019 à Bordeaux.

Pour rappel, la labellisation des clubs est une garantie fédérale qui permet de distinguer les clubs en valorisant la qualité des prestations fournies aux licenciés, le professionnalisme des encadrants et l'implication du club dans la vie fédérale et locale.

En accord avec la politique fédérale en vigueur, le dispositif de la labellisation 3.0 repose sur un contrôle renforcé de la licenciation de chaque adhérent. D'autre part, nous avons fait le choix de changer le nom des labels pour apporter plus d'impact et de portée auprès du grand public et ainsi mieux promouvoir et valoriser le club sur son territoire.

Voici présenter de manière synthétique, le nouveau dispositif de la labellisation 3.0 :

Label « Développement » avec 5 mentions
• Apprentissage avec les 2 options : ENF et Eveil aquatique • Santé avec les 2 options Nagez Forme Santé et Nagez Forme Bien être • Promotionnel, nouvelle mention où il s'agira de valoriser les clubs engagés dans une démarche de promotion et de communication, à travers l'organisation d'évènements et d'animations. • Compétition relatif à un engagement du club sur des compétitions de niveau régional • Partenaire d'accession relatif à un engagement du club sur des compétitions de niveau national
Label « Performance » qui s'appuie sur le Projet de Performance Fédérale avec 2 mentions
• Club d'Excellence relatif à une pratique du haut niveau avec la présence au sein du club de Sportifs de Haut Niveau inscrits sur les listes ministérielles (élites, seniors, relèves, reconversion) • Centres d'Accession relatifs à une pratique du haut niveau avec la présence au sein du club de Sportifs de Haut Niveau inscrits sur les listes ministérielles.

Intégrer le PPF dans la nouvelle version du dispositif de la labellisation des clubs présente l'intérêt d'éviter des confusions dans la mesure où le PPF constitue une forme de labellisation des clubs engagés dans une pratique du Haut Niveau.

Un autre intérêt de la réforme de la labellisation des clubs est que, pour chaque mention, le nombre de critères a été significativement réduit de façon à ce que chaque indicateur associé soit vérifiable indépendamment et automatiquement sur extraNat.

Il va de soi que cette démarche conduit à structurer les clubs par eux-mêmes, les met en garde face aux évolutions du cadre juridique et les protège, ce qui s'inscrit pleinement dans les prérogatives que la Cour des Comptes a formulées fin 2016.

La campagne labellisation 2019 se base sur les données de la saison 2019-2020, avec une campagne qui débutera au cours du 2^{ème} trimestre de l'année 2020 et une officialisation des résultats qui se fera au cours du dernier trimestre, à l'issue de la clôture de saisie des licences.

Chaque année, une campagne de labellisation sera lancée afin de donner l'opportunité aux clubs de bénéficier de l'octroi de nouveau(x) label(s) selon l'évolution de l'activité et le niveau de structuration du club.

Les labels seront décernés par le Comité Directeur de la FFN sur proposition de la Commission Fédérale Labellisation après avis de la ligue et/ou du comité départemental d'appartenance.

Courant mars 2020, vous recevrez toutes les informations pratiques pour vous accompagner dans les démarches de demande de label(s) (critères, outil de saisie, méthodologie, ...) et les moyens alloués à la valorisation des labels seront également précisés (moyen financier, dotation en kit de communication).

Enfin pour finir, je vous informe que les aides financières dues au titre de la saison 2018 – 2019 seront versées en janvier 2020 avec l'envoi d'un courrier indiquant le montant à percevoir.

Pour plus de renseignements, Catherine ARRIBE (catherine.arrib@ffnatation.fr), est à votre disposition.

Comptant sur votre totale adhésion, je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs les Présidents(es) de club, mes cordiales salutations et vous souhaite à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Gilles Sezionale

